

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 07 JUILLET 2026

Département de Saône et Loire

L'an deux mille vingt-six, le 7 juillet à vingt heures, le conseil municipal, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en séance ordinaire.

Le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M François ROUGEOT.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : M. Jérôme DEAL, M. Ludovic JEANDIN, Mme Nelly GREZAUD-SOUDANI, Mme Anne LORENZINI-DESMAYZIERES, M. Thomas MALECKI, Mme Véronique NAHMIAS, M. François ROUGEOT, Mme Carine VINCENT, Mme Nathalie SCHAACK.

POUVOIRS : M. Jacques DUCROT (pouvoir François ROUGEOT)
Mme Gloria LORETI (pouvoir C. VINCENT)

EXCUSÉS : Mme Sandra BARBOSA
M. Hubert JACQUEROUX,
M. Florian MARTEL

ABSENTS : M Thomas THEVENARD.

Le quorum étant atteint, la séance a été ouverte à 20H00, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, la séance extraordinaire est présidée par M Le Maire, M François ROUGEOT, qui ouvre la séance.

Mme Anne LORENZINI-DESMAYZIERES est nommée secrétaire de séance, la séance est ouverte.

1) RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL REMPLACEMENT TEMPORAIRE **Délibération n°2026/102**

Par suite de l'absence d'un agent titulaire, M Le Maire demande que les élus l'autorisent à recruter pour le remplacement de cet agent.

Cette période porterait du **10 août 2026 au 31 octobre 2026**, à raison de **16 heures hebdomadaires**.

Après en avoir délibéré, le PV est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 20h45.

Le Président de Séance,
F.ROUGEOT

La Secrétaire de Séance,
Anne LORENZINI-DESMAYZIERES

